



SNT CFE CGC
VOSGES
SYNDICAT NATIONAL DES TERRITORIAUX

INFO



mardi 18 mars 2025

CE QU'ON NE VOUS DIT PAS EN MATIÈRE DE ...

EDITO

Le SNT Vosges en première ligne contre la baisse de l'indemnisation des arrêts maladie

Le Syndicat National des Territoriaux (SNT) est aujourd'hui un des seuls syndicats à mener un combat affirmé contre la baisse de l'indemnisation des arrêts maladie dans la fonction publique territoriale. Alors que cette réforme suscite une forte opposition, la section du SNT Vosges réaffirme son engagement à défendre les droits des agents du Conseil départemental et à lutter contre cette mesure jugée injuste.

Depuis la publication des décrets fin février, la réforme de l'indemnisation des arrêts maladie, qui fait passer le taux de remplacement de 100 % à 90 % de la rémunération des agents publics en arrêt de courte durée, ne cesse de faire des vagues. Bien que plusieurs syndicats aient exprimé leur opposition à cette mesure au niveau national essentiellement pour les services de l'Etat, le SNT se distingue en étant le principal défenseur des intérêts spécifiques des agents territoriaux sur ce sujet.

Les employeurs territoriaux, eux aussi, expriment leur mécontentement. La Coordination des employeurs territoriaux (CET) avait initialement envisagé d'adopter des délibérations pour ne pas appliquer cette réforme à leurs agents.

Le SNT Vosges s'associe à la contestation menée par la Fédération des services publics de la CFE-CGC, qui a récemment saisi le Premier ministre pour demander l'abrogation des décrets concernés. Selon Stanislas GAUDON, président de la Fédération, « ces textes présentent des irrégularités majeures,

notamment dans leur champ d'application. Alors que la loi de finances mentionne uniquement une baisse de l'indemnisation sur le traitement de base, les décrets appliquent cette réduction à l'ensemble de la rémunération, primes comprises. »

En cas de refus du gouvernement d'abroger ces décrets, la Fédération prévoit [un recours devant le Conseil d'État](#). Le SNT Vosges, en première ligne sur ce dossier localement, soutient pleinement cette démarche. Au-delà de cette mobilisation, la section des Vosges exprime sa volonté d'être un actrice clé au sein du SNT et de la fédération pour porter les revendications des agents territoriaux sur ce sujet et sur toutes les grandes réformes à venir.

Le SNT Vosges, acteur engagé au sein de la Fédération

Conscient des enjeux qui touchent la fonction publique territoriale, la section du SNT Vosges a officiellement demandé via le SNT à intégrer le groupe de travail de la Fédération dédié à cette réforme. Cette participation des certains de ses membres, permettra au syndicat d'apporter son expertise et de défendre activement les intérêts des agents territoriaux aux côtés des autres organisations engagées dans ce combat.

Par cette implication, le SNT Vosges affirme son engagement à être un relais fort des préoccupations des agents territoriaux et à s'investir pleinement dans tous les dossiers d'actualité qui impactent leur statut et leur pouvoir d'achat.

Affaire à suivre, alors que le bras de fer entre les syndicats, les employeurs territoriaux et le gouvernement ne fait que commencer.

Jean-Yves VINCENT



Le Syndicat National des Territoriaux en soutien à Mayotte

Les cyclones **Garance** et **Chido**, qui ont respectivement frappé la **Réunion en février 2025** et **Mayotte le 14 décembre 2024**, ont causé des dégâts considérables, plongeant ces territoires d'outre-mer dans des situations d'urgence et de reconstruction complexe. Face à ces épreuves, le **Syndicat National des Territoriaux (SNT)** a exprimé son **soutien moral et sa solidarité** dans sa [lettre info n°25](#) aux collègues des sections SNT des **CD974** et **CD976**, rappelant que la force du syndicat réside dans son engagement collectif et son esprit d'entraide.

Au-delà du soutien moral, le **SNT Vosges a pris une initiative concrète** en se positionnant comme **facilitateur** pour permettre à un agent des routes volontaire d'apporter son aide sur place. Dans cette optique, nous avons adressé un [courrier officiel au Président du Conseil Départemental des Vosges](#), sollicitant la mise à disposition de cet agent en vertu du **décret n°2008-580 du 18 juin 2008**. Cette action vise à **ouvrir la voie** à une mobilisation plus large des agents territoriaux métropolitains souhaitant apporter leur expertise à Mayotte.

Un rôle de facilitateur au cœur des valeurs du SNT

Cette démarche ne se limite pas à un simple appui individuel : **elle incarne une approche proactive et pragmatique de la solidarité syndicale**. En facilitant la mise à disposition d'un agent qualifié, **le SNT Vosges démontre sa capacité à transformer l'engagement moral en action concrète**, dans le respect des valeurs du service public et du bien commun.

Conscient des défis auxquels fait face Mayotte, **le SNT Vosges travaille également en lien avec la déléguée de Mayotte en métropole** pour évaluer comment d'autres agents volontaires pourraient, à l'avenir, venir renforcer les équipes locales. Cette démarche illustre **notre engagement syndical fondé sur le pragmatisme et l'initiative**, au service des territoires en difficulté.

Un exemple inspirant pour l'ensemble du SNT

Nous espérons que cette initiative **servira d'exemple et de modèle pour d'autres sections syndicales en métropole**. Loin de se limiter aux revendications habituelles, **notre syndicat montre ici sa capacité à être un acteur de solutions et un vecteur de mobilisation solidaire**.

Nous continuerons à suivre l'évolution de la situation et à relayer les préoccupations de nos collègues ultramarins. **Parce que la solidarité ne se proclame pas, elle se met en œuvre**.

Le SNT Vosges

Engagés, solidaires et au service des territoires



Stéphane MARTIN

La Comédie du Trône

Dans un cercle fermé où le faste
se mêle aux chimères,
Un siège devenu vacant laissait présager
maintes révoltes légères.
En un premier avril, jour espiègle et d'ironie,
Un changement se murmurait,
tel un secret de magie.

On supposa, dans l'air, qu'elle fût parée
d'un verbe aiguisé,
Et qu'elle s'installât en reine,
sans artifice révélé.
Le pouvoir, jeu d'ombres et de mots acérés,
Voyait se jouer, en silence, une scène
insoupçonnée.

Dans l'arène du pouvoir,
le vieux roi aux airs impérieux
Jouait un jeu cruel et satirique, d'un ton orageux.
Il maltraitait, avec des ordres
tranchants et abusés,
Ces compagnons contraints,
figures d'un ballet usé.
Sous le joug de caprices et de gestes démesurés,
La farce se faisait tyrannie,
et la raison en était lésée.

Dans ce théâtre où l'absurde se fait loi,
L'ombre des ambitions se rit de tout émoi,
Tandis que le trône, en farce,
se prête aux desseins futiles,
Rappelant que même en cour,
l'ironie jamais ne vacille.

Moralité :

Quand le destin s'amuse à nommer en douce la
reine,
Le rire se mêle au pouvoir, et la vérité se
déchaîne.



Esse ÉNETÉ